

## Compte- rendu de l'audience du collectif académique TZR SNES du 18/12/07 au Rectorat.

La délégation du collectif était composée de Bernard Duffourg, secrétaire général académique du SNES, Brigitte Gély et Sarah Faberon, membres du secrétariat académique du SNES, responsables du secteur remplacement, de deux collègues TZR de l'Aude professeurs d'histoire géographie et de lettres modernes, affectés en LEP et hors zone, et d'un collègue des PO, TZR de STI, affecté en technologie.

Nous avons été reçus par Messieurs Chauv, secrétaire général adjoint, DRH, Rodriguez, Directeur de la DPE et Delpont, directeur adjoint DPE.

Nous avons renouvelé à l'administration la demande unanime des TZR d'un rétablissement de bonifications spécifiques au mouvement intra-académique. Nous avons argumenté sur le fait que les TZR souhaitent une reconnaissance de la pénibilité de leurs conditions d'exercice.

L'administration nous a répondu qu'il y a une réflexion générale du Rectorat sur les TZR et que les statistiques rectorales effectuées l'an dernier sur le taux de rotation des TZR, suite à nos multiples interventions pour réclamer le rétablissement des bonifications spécifiques des TZR, montrent un délai moyen de trois ans avant stabilisation sur poste fixe. Ce à quoi nous avons rétorqué qu'il faut faire une différence entre les disciplines offrant de nombreux postes au mouvement et les autres, comme, par exemple éco-gestion, STT, STI, langues à faibles effectifs où il est très difficile, une fois devenu TZR d'obtenir un poste fixe. L'administration nous a aussi demandé si les TZR sont prêts à faire des vœux assez larges pour avoir un poste fixe à l'intra. Selon le rectorat, seulement 80 TZR ont fait l'an dernier à l'intra un vœu « tout poste dans un département ». L'administration envisage d'étudier les conséquences éventuelles sur l'ensemble du mouvement intra-académique de « bonifications positives ». Les commissaires paritaires du SNES interviendront à nouveau lors des discussions avec le rectorat sur le règlement des mutations inter-académiques pour réclamer le rétablissement de bonifications TZR spécifiques.

Nous avons dénoncé les retards de paiement des ISSR, en début d'année scolaire notamment, qui mettent en difficulté nombre de collègues envoyés sur des remplacements lointains et donc obligés d'engager des frais d'essence, d'autoroute et de logement importants. Nous avons demandé à l'administration de veiller à accélérer les procédures et à bien informer les établissements scolaires de la nécessité de faire rapidement et régulièrement les états d'ISSR. Un délai de 2 mois minimum est nécessaire aux différentes instances administratives pour engager le paiement des ISSR : les « états d'ISSR » ne peuvent être remplis dans les établissements qu'après que le service ait été effectué ; ces états sont ensuite envoyés aux services gestionnaires du rectorat qui enclenchent les demandes de paiement (en début et en milieu de mois), puis transmis au trésor Public pour contrôle et paiement. Nous avons demandé à la DPE d'étudier la possibilité de faire les « états d'ISSR » tous les quinze jours pour raccourcir les délais. Monsieur Rodriguez s'est engagé à étudier la question dans ses services.

Nous avons aussi demandé à l'administration de régler rapidement les retards de paiement des heures supplémentaires effectuées par des TZR en remplacement. Là aussi, il faut veiller à ce que ces heures soient déclarées à temps dans les établissements. Nous avons à nouveau contesté le fait que le rectorat refuse actuellement de payer une heure supplémentaire aux collègues TZR affectés en remplacement sur deux établissements situés dans des communes non limitrophes ou sur trois établissements, en conformité avec le décret de 50. L'argument du rectorat est que les TZR qui touchent les ISSR n'y auraient pas droit. Nous contestons cette interprétation ; nous avons demandé à l'administration de nous fournir les textes sur lesquels elle s'appuie et nous continuons à intervenir pour faire valoir les droits des collègues concernés.

Nous avons ensuite exposé les problèmes d'affectation.

La tendance à affecter de nombreux collègues hors zone ou en bout de zone s'accroît depuis la rentrée, en raison, notamment, du manque global de TZR dans notre académie, qui conduit l'administration à déplacer les collègues d'une zone à l'autre pour pallier les manques. Nous avons donné plusieurs exemples de collègues que ces affectations épuisent et demandé instamment au rectorat de limiter les distances au maximum et de rechercher dans tous les cas l'accord des collègues. Nous intervenons de toute façon régulièrement auprès du service de remplacement pour tous les cas que les collègues nous signalent.

A partir de l'exemple des deux collègues de l'Aude affectés en LEP, membres de la délégation, nous avons pu mettre l'administration face aux problèmes pédagogiques, professionnels et personnels très lourds, tant pour les collègues que pour les élèves, que posent ces nominations. Nous avons rappelé au rectorat que l'accord des collègues doit être recherché pour une affectation hors zone ou hors discipline et dénoncé la tendance à imposer toujours aux mêmes ce type d'affectation.

Nous avons ensuite longuement discuté avec l'administration du problème des TZR de STI, à partir du cas du collègue de notre délégation affecté en technologie et d'un collègue envoyé hors zone en LP, qui demande une reconversion en mathématiques. Une grande partie des TZR de STI sont affectés, contre leur gré, soit en LP, soit en Technologie. Plus globalement, nous avons soulevé le problème de l'évolution de ces disciplines dans le contexte actuel défavorable. Nous avons réaffirmé la nécessité de faire appel au volontariat si des affectations dans d'autres disciplines ou des reconversions doivent avoir lieu.

*LE SNES ACADEMIQUE ORGANISE UN STAGE SUR LES STI, STT, STG LE 14 FEVRIER AU LYCEE J. GUESDE (MAS DE TESSE) A MONTPELLIER. UNE REUNION SPECIALE POUR LES TZR DE CES DISCIPLINES SE TIENDRA PENDANT LE STAGE. Inscrivez vous au plus vite.*

Nous sommes enfin intervenus sur des cas particulièrement lourds de collègues dont la situation médicale et/ou personnelle doit être prise en compte par le rectorat pour leur affectation.

Pour le collectif TZR académique SNES : Brigitte Gély, Sarah Faberon